



BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA POLITIQUE DES TITRES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2020



LE SERVICE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DE LA FORMATION ET DE LA POLITIQUE DES TITRES PROFESSIONNELS (SRCTP) DURANT LA CRISE SANITAIRE.

La DREETS (ex DIRECCTE) Occitanie a en charge, pour le compte du Préfet de région, le suivi et le contrôle de plus de 10 000 prestataires de formation professionnelle continue ayant leur siège social en région Occitanie et de 450 centres agréés pour délivrer des titres professionnels du ministère du travail (1 600 agréments en cours). La DREETS reçoit annuellement environ 1 500 demandes d'enregistrement comme prestataire de formation professionnelle et plus de 400 demandes d'agrément.

Durant la crise sanitaire, la DREETS a fait en sorte de garantir le maintien du service rendu par le service régional de contrôle de la formation et de la politique des titres professionnels (SRCTP) aux organismes de formation, centres agréés, entreprises et stagiaires en maintenant le lien avec les usagers, les Unités départementales, les autres services de la DREETS et les financeurs publics et mutualisés.

Dans un premier temps, le service régional de contrôle de la formation professionnelle SRC a suspendu les contrôles en présentiel et finalisé tous les contrôles en cours (rapports, décisions). Le personnel a été ainsi redéployé au 1er semestre sur l'information du public, la gestion des déclarations d'activité des prestataires de formation et les demandes d'agrément des centres pour les titres professionnels.

Le SRCTP a donc pu traiter toutes les demandes de déclaration d'activité (DA) depuis le 15 mars 2020 (43 refus ont été notifiés durant la période de confinement pour 190 demandes de DA reçues), d'exonération de TVA et d'agrément de centres pour les titres professionnels. En 2020, le nombre de demandes d'enregistrement DA traitées aura été quasi similaire à 2019, soit près de 1 700

demandes. Malgré parfois des conditions difficiles d'instruction, le service a refusé 273 dossiers (16% des demandes).

Par ailleurs, l'activité des prestataires de formation se poursuivant à distance puis en présentiel, le SRC a mené plus de 130 contrôles de l'utilisation des fonds publics ou mutualisés de la formation privilégiant les contrôles sur pièces (publicité, CPF,...) et le traitement des fraudes (300 000 € de redressement). Un réseau de fraude a ainsi été démantelé à l'Est de la région.

Concernant la politique des titres professionnels du ministère du Travail, l'urgence a été de traiter, durant le premier confinement, les résultats de 90 sessions d'examen concernant plus de 500 candidats s'étant tenues avant le 15 mars. Il convenait pour les Unités Départementales de l'ex-DIRECCTE de valider les procès-verbaux et délivrer les parchemins aux candidats afin de pouvoir valider leurs nouvelles qualifications afin que ces actifs puissent accéder à des emplois. Malgré le « confinement », les agents des Unités Départementales, avec l'appui de l'unité régionale, ont pu gérer ce stock.

La seconde urgence a été la prise en charge du report des sessions programmées par les centres entre le 15 mars et le 8 mai 2020. Il importait aux agents de la DIRECCTE d'accompagner la reprise très forte de l'activité des centres agréés (2 967 sessions programmées en 2020) afin de favoriser l'acquisition de certifications par les demandeurs d'emploi ou les salariés et de soutenir ainsi la reprise de l'activité économique par de la main d'œuvre qualifiée.

Parallèlement, le SRCTP a continué à répondre dans les délais à près de 480 demandes d'agrément de centres.

1 la Gestion du fichier des prestataires de formation professionnelle

Les Organismes de formation professionnelle continue enregistrés en Occitanie en 2017-2019

année	OF déclarés au cours de l'année	Cessation d'activité au cours de l'année	Déclarations caduques ou annulées au cours de l'année	OF déclarés au 31 décembre	Evolution du nombre d'OF /n-1
2020	1 245	129	845	9 190	+ 2.2%

MAF 01062021

On constate à nouveau une progression du nombre de déclarations d'activité des prestataires de formation après 2 années consécutives de baisse du nombre d'organismes de formation. Cette tendance est encore plus marquée en 2021 avec déjà 886 enregistrements au 01/06/2021.

Cette hausse s'expliquerait d'une part, par la tendance des organismes visant la certification Qualiopi à contraindre tous leurs sous-traitants à se déclarer auprès de l'administration (majoritairement des formateurs indépendants autoentrepreneurs) et, d'autre part, par le mouvement habituel accompagnant les crises économiques qui incitent les personnes à créer leur propre emploi via la microentreprise. Ce

phénomène est accru par une diminution des déclarations de cessations d'activité et une moindre caducité malgré la crise sanitaire. La mise en place du CPF monétisé incite également de nombreuses structures à se positionner sur ce marché et donc à demander un numéro de déclaration d'activité.

Concernant leur activité, en 2019, l'ensemble des organismes de formation a réalisé un chiffre d'affaires de 1 086 millions d'euros, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2018. La croissance est continue depuis 2017. Avec 767 millions €, les organismes de formation relevant du secteur privé lucratif ont effectué plus de la moitié du chiffre d'affaires au titre de la FP (70 %).

La Gestion du fichier des prestataires de formation professionnelle

Les demandes d'enregistrement en qualité de prestataire de formation professionnelle

En 2020, on note une forte hausse des demandes d'enregistrement déposées : 1 529 pour 1 359 en 2019, soit plus de 12 %

295 décisions de refus d'enregistrement auront été prononcées en 2020 dont 284 sur des demandes déposées en 2020 soit plus de 16,5 % des demandes déposées. Ce nombre de refus est en augmentation par rapport à 2019 de 5% :

Motif du refus sur les D.A déposées en 2018	Nombre	% des refus en 2020	% des refus en 2019
pièces(s) initiales(s) manquante(s)	107	37.7%	34.8%
autres motifs: formation interne, livraison d'un bien, convention de formation de complaisance, prestation non réalisée, etc.	58	22.9%	21.9%
bien-être - soin thérapeutique	28	9.9%	13.0%
développement personnel	26	9.2%	9.3%
conseil - coaching - accompagnement	25	8.8%	8.5%
pièce complémentaire non transmise	12	4.2%	5.6%
formation initiale (scolaire et étudiant)	8	2.8%	1.5%
information	7	2.5%	2.2%
loisir - sport	3	1.1%	1.9%
public indifférencié	3	1.1%	1.5%

MCF 01 06 2021

De manière constante, la plupart des refus proviennent de dossiers de personnes ne donnant pas suite à des relances pour des pièces manquantes ou des demandes de précisions sur l'objectif professionnel des prestations vendues (43%).

La répartition des motifs de refus demeure stable, les refus pour des prestations de bien être ou de développement restant élevés, à près de 20%. On constate par ailleurs que la confusion demeure entre les prestations de conseil/coaching/formation, en dehors de tout parcours pédagogique structuré.

Le contrôle des éléments de la déclaration d'activité

A de nombreuses reprises le service a pu constater que la convention ou le contrat de formation fourni avec la demande de déclaration d'activité faisait état d'une formation qui n'avait pas été réalisée. Le service demeure vigilant afin de refuser systématiquement les demandes de déclaration d'activité non fondées ou de complaisances.

Des visites d'instruction effectuées sur des demandes individuelles ont également permis de motiver des décisions de refus de déclaration d'activité pour non réalisation de la formation présentée dans la demande. Dans de nombreux cas les requérants n'ont pas fait de réclamation et ont abandonné le projet de mettre en place un système de détournement des fonds de la formation professionnelle.

La gestion du fichier public des organismes actifs de formation

Le SRCTP assure la gestion quotidienne du fichier des prestataires de formation ce qui permet au public et aux financeurs de disposer d'une information fiable sur leur activité et leur implantation. Chaque année, les organismes de formation rendent compte de leur activité en adressant un Bilan Pédagogique et Financier (BPF) à la DREETS.

L'exploitation des BPF permet notamment l'élaboration d'une analyse de l'offre de formation professionnelle continue en Occitanie par le CARIF OREF (disponible sur <http://occitanie.directe.gouv.fr/L-activite-des-organismes-de-formation-en-Occitanie>).



Enregistrement des OF Centres de Formation par l'Apprentissage

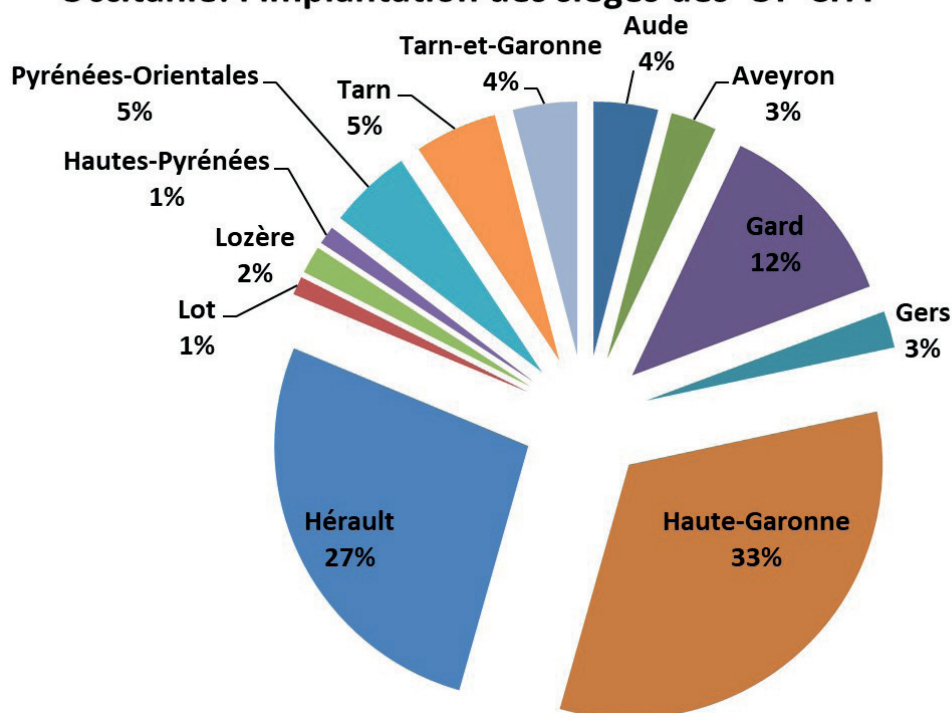
La réforme de l'apprentissage a permis de décloisonner l'offre en matière de formation professionnelle en n'exigeant plus le conventionnement des centres de formation par apprentissage par les conseils régionaux.

Désormais, un prestataire de formation professionnelle déjà enregistré souhaitant former par apprentissage doit :

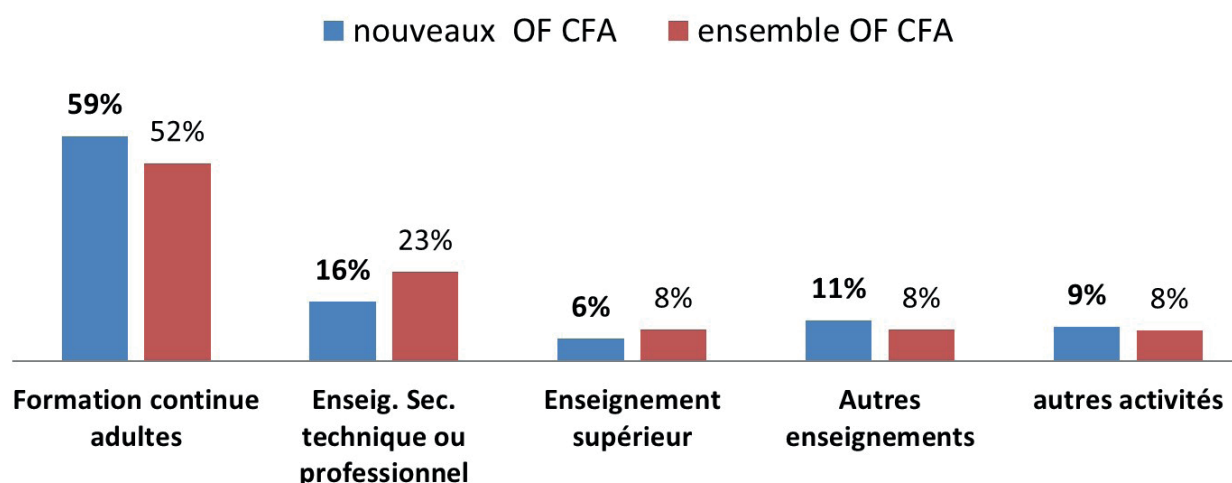
- se déclarer auprès de l'administration (DREETS) article R6351-8-1 CT
- joindre ses statuts qui doivent faire apparaître son activité de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2 du code du travail.- Art. L6231-6 du CT

67 nouveaux OF-CFA ont ainsi été enregistrés au cours de l'année 2020 alors que 26 «anciens CFA» conventionnés par le Conseil régional s'enregistraient en qualité de prestataire de formation; portant ainsi le nombre de CFA enregistrés en Occitanie à 209 au 01/06/2021 (115 nouveaux OFA, 94 anciens CFA conventionnés).

Occitanie: l'implantation des sièges des OF-CFA



L'activité principale des nouveaux OF CFA:



Le SRCTP aura effectué 137 contrôles portant sur une assiette de 43 454 579 €.

Compte tenu des conditions sanitaires, le SRCTP a recentré son activité sur des contrôles partiels sur pièces (publicité, CPF, produits opco apprentissage,...), soit 101 contrôles depuis le début du confinement.

Ce type de contrôle représente 75 % de l'activité de contrôle en 2020 alors qu'il concernait habituellement moins de 50 % de l'activité.

Une reprise progressive des contrôles sur place (36) a été effectuée courant septembre, la priorité étant donnée aux signalements et aux contrôles des fonds Opco et CPF.

Les contrôles clos en 2020 (148) ont permis d'effectuer 664 342 € de redressement dont 202 875 € de remboursement aux financeurs publics ou mutualisés.

Nombre de contrôles administratifs et financiers engagés	137
sur pièces	101
sur place	36

Source MSC 2021

Typologie des contrôles

Type de fond	Nbre	Assiette contrôlée
Apprentissage (hors CSA)	22	125 503 €
Contribution Supplémentaire Apprentissage CSA	14	39 656 868 €
Formation Professionnelle Continue	100	3 645 473 €
FSE	1	26 735 €

Source MSC 2021

Parmi les 148 contrôles clôturés, 10 auront donné lieu à des redressements pour un montant de 664 342 € pour non réalisation d'actions de formation et/ou dépenses non conformes à la destination des fonds de la formation professionnelle ou de la taxe d'apprentissage.

La plupart des dysfonctionnements ont été constatés chez des prestataires de formation sur les dispositifs de professionnalisation des salariés, notamment des contrats de professionnalisation.

Le montant remboursé directement aux financeurs publics de la formation, essentiellement les OPCO, s'élève à 202 875,00 €. À défaut de remboursement direct, le redressement est opéré via le Trésor Public.

Versement au Trésor Public décidées	461 467
dont pour non remboursement des financeurs publics	316 037
dont pour manoeuvres frauduleuses	104 686
pour dépenses ou emploi de fonds rejetés	40 744

Source MSC 2021

3 contrôles CSA clôturés en 2020 ont donné lieu à 45 568 € de versement au Trésor Public.

Quatre organismes de formation se sont vu retirer leur numéro de déclaration d'activité pour des prestations hors champ de la Formation professionnelle continue : développement personnel, pratiques non conventionnelles à vocation thérapeutique (PNCVT), conseil,...

La plupart des autres dysfonctionnements constatés concernent le non-respect des règles de fonctionnement administratif des prestataires de formation. Ces contrôles ont donné lieu à des rappels à la loi en matière de réglementation des prestataires, avec la nécessité de régularisation sous un délai d'un mois (convention de formation, contrat de formation, règlement intérieur, information des stagiaires, attestation de formation, ...).

En matière de publicité, une action a plus particulièrement porté sur le contenu des sites internet, notamment le CPF. Il a été constaté que des organismes faisaient références à des formations « certifiantes » au sens du nouvel article L6313-7 du code du travail alors qu'ils ne disposaient d'aucune habilitation ou agrément pour les délivrer. Certains autres donnaient des informations erronées sur l'obtention des financements publics ou faisaient figurer des logos d'organismes publics sans leur autorisation.

Les dysfonctionnements constatés

Nature	Nbre d'observations	%
Publicité non conforme	33	37%
Autres : CSA décompte des alternants, produits CFA, BPF erroné, enquête DA, ...	16	18%
Inexécution d'action	15	17%
Non-respect des modalités d'organisation des formations L6353-1 et -2	6	7%
Non-respect du contrat individuel de formation	5	6%
Sur le dispositif de la professionnalisation	3	3%
Pas de comptabilité séparée ou de suivi spécifique	3	3%
Défaut d'information de stagiaires	2	2%
Règlement intérieur	2	2%
Sur la nature de la prestation	2	2%
Sur le fonctionnement statutaire	1	1%
Dépenses non justifiées ou non conformes	1	1%

Source MSC 2021

14 contrôles clôturés n'ont pas donné lieu à des constats particuliers de dysfonctionnement, soit moins de 10 % des contrôles clôturés.

1. Contrôles des fonds de la formation professionnelle continue (État, Pôle emploi, Région, OPCA, FAF)

Dans le cadre du plan régional de contrôle et du traitement des signalements de fraude, le SRCTP aura mené 100 contrôles FPC concernant 84 prestataires de formation professionnelle continue et 16 entreprises sur des formations internes.

Suivi des signalements de fraude

Les signalements continuent à être aussi nombreux, notamment sur l'Est de la région. Les contrôles engagés sont lourds et nécessitent un fort investissement des agents, notamment du temps agent pour aboutir efficacement.

Les échanges réguliers avec les OPCA ont permis toutefois l'amélioration de la qualité des signalements, ce qui favorise les suites données.

Par ailleurs, le SRCTP demeure vigilant sur la qualité des prestations de formation et échangent régulièrement avec les financeurs des formations en cas d'anomalies constatées sur les moyens pédagogiques mis en œuvre. A cet effet, des rencontres régulières sont organisées avec le Conseil régional, Pôle emploi et les OPCA.

Focus sur le contrôle des prestations financées par le compte personnel de formation-CPF

Avec les confinements liés à la crise sanitaire en 2020, certaines personnes ont souhaité se former et bénéficier de leur CPF via le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>. Les organismes de formation ont développé parallèlement une offre de formation à distance pour répondre à cette demande.

Les réseaux de cyberfraude et certains prestataires ont alors tenté de monter des systèmes de fraude notamment via les réseaux sociaux, internet ou le démarchage téléphonique.

La Caisse de dépôts et consignations (CDC) qui gère le CPF a perfectionné le système : inscription sécurisée des salariés, fiabilisation du catalogue des formations offertes, vérification de l'habilitation des OF, ...

En parallèle, la CDC mène des actions sur les campagnes de publicité abusives de certains OF et sur les réseaux de cyber-fraude voir <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/cybermalveillancegouvfr-et-la-caisse-des-depots-sassocient-pour-lutter-contre-la-fraude>.

Au plan local, le SRCTP contrôle les prestataires tant sur leur publicité que sur les actions de formation vendues. Le SRCTP donne suite systématiquement à toutes les plaintes de stagiaires sur les prestations CPF sauf s'il s'agit de réseaux organisés de fraude nationaux ou internationaux. Dans ces derniers cas, le SRCTP renvoie les plaintes pour traitement à la DGEFP et la Caisse de dépôts et consignations.

Il est constaté le plus souvent que les prestataires:

- proposent des formations certifiantes pour lesquelles ils ne sont pas habilités par les certificateurs publics ou privés (titres privés, CQP,...)
- vendent des formations non éligibles au CPF par le biais de formations inscrites au RNCP.
- facturent à la CDC des prestations de formations réalisées que partiellement.

Plusieurs contrôles de la publicité des organismes sur l'éligibilité de leurs formations au CPF ont été menés, emmenant une modification des sites internet. 3 contrôles d'organismes de formation ont débouché sur des décisions de redressement.

2. Contrôle de la Taxe d'apprentissage et de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage

280 entreprises de plus de 250 salariés ayant leur siège social en Occitanie sont assujetties à la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA), 83 entreprises ont un taux d'alternants supérieur à 3%.

14 contrôles du montant de la CSA versée par les entreprises ont été engagés afin de vérifier l'adéquation du montant de CSA versé.

	Quota d'alternants	Taux de la CSA hors Alsace-Moselle
Entreprises de 250 à 2 000 salariés	< 1%	0.4%
	de 1 % à moins de 2 %	0.2%
	de 2% à moins de 3 %	0.1%
	de 3% à moins de 5 %	0.05%
Entreprises de plus de 2 000 salariés	< 1%	0.6%
	de 1 % à moins de 2 %	0.2%
	de 2% à moins de 3 %	0.1%
	de 3% à moins de 5 %	0.05%

Article 1609 quinquies du CGI

On note des anomalies récurrentes sur le calcul de l'effectif moyen des alternants, ce qui a un impact sur le taux d'alternants réellement présents au sein des entreprises et donc sur le montant de la contribution reversée aux CFA.

Ainsi, 3 contrôles CSA clôturés en 2020 ont donné lieu à 45 568 € de versement au Trésor Public pour insuffisance de participation.

Le suivi de l'activité des 130 nouveaux OF-CFA débutera en 2021, la plupart de ces OFA ayant débuté leur activité en 2020 et perçu des fonds apprentissage par les Opco.

3 Bilan de l'activité de la politique des titres professionnels

Quelques chiffres sur l'activité des services en 2020

154 titres professionnels du ministère du Travail proposés en région, 561 organismes de formation agréés à délivrer des titres professionnels en Occitanie en 2021 et 1 834 agréments en cours au 31/12/2020 en Occitanie

- 37 % des offres de titres professionnels proposées concernent le domaine du BTP
- 49 % des offres de titres professionnels permettent d'accéder à un diplôme de niveau 3
 - ▶ 85 titres professionnels préparés par apprentissage

12 344 candidats inscrits à un titre professionnel et 9 872 certifiés

- 80 % de taux de réussite aux sessions d'examens
- 40 % des certifiés sont des femmes et 60 % des hommes

3 343 candidats à un titre professionnel du domaine de la gestion et du traitement de l'information (domaine le plus suivi en Occitanie)

1 309 candidats au titre professionnel Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur (titre le plus suivi en Occitanie)

7 840 jurys actifs

9 contrôles sur place

La gestion de la crise sanitaire

Concernant la politique des titres professionnels du ministère du Travail, l'urgence a été de traiter durant le premier confinement les résultats de 90 sessions d'examen concernant plus de 500 candidats s'étant tenues avant le 15 mars 2020.

Il convenait pour les Unités Départementales de la DIRECCTE de valider les procès-verbaux et délivrer les parchemins aux candidats afin de pouvoir valider leurs nouvelles qualifications afin que ces actifs puissent accéder à des emplois. Malgré le « confinement » et des conditions de travail dans les premiers temps dégradées, les agents des U.D avec l'appui de l'unité régionale ont pu gérer ce stock.

Ainsi l'ensemble des candidats reçus ont pu recevoir leurs titres professionnels et intégrer les différents secteurs professionnels.

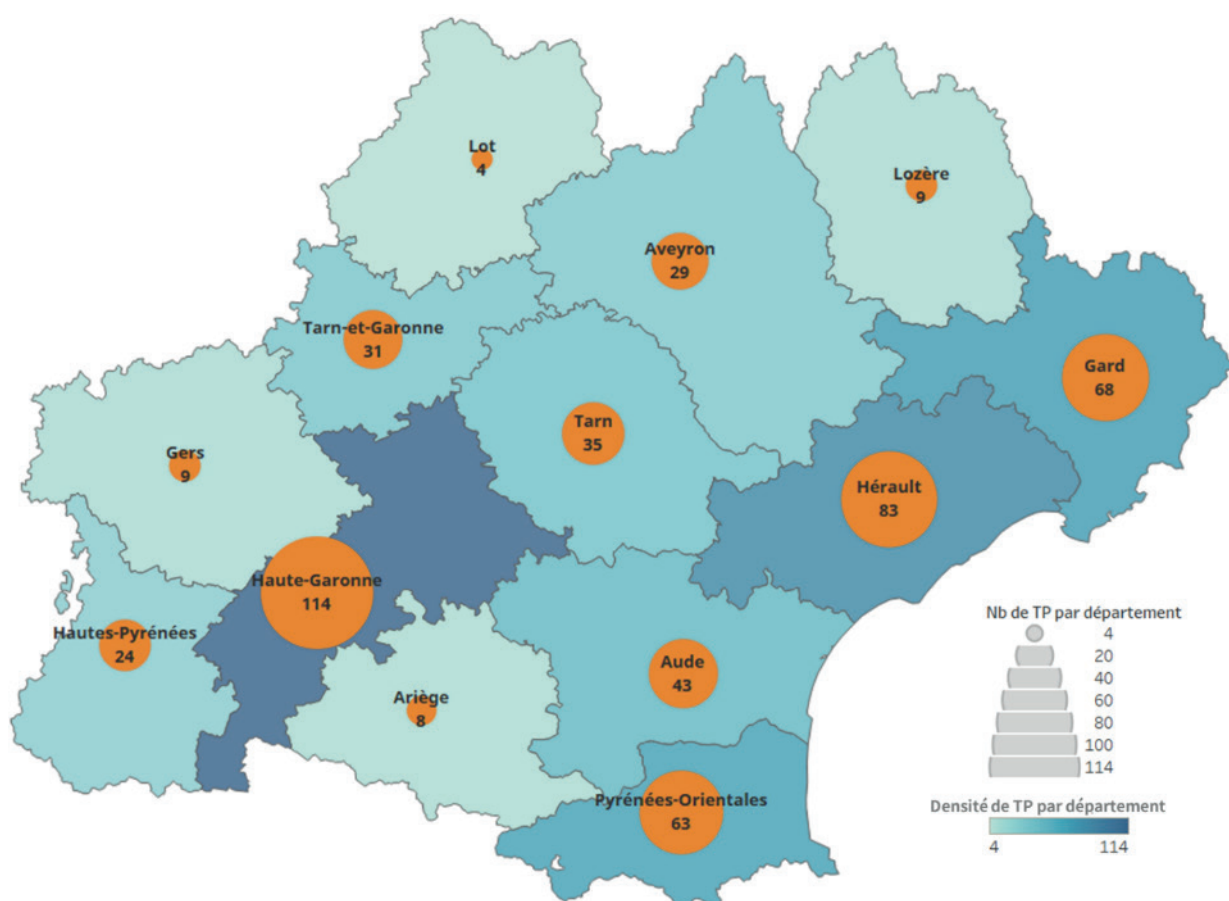
La seconde urgence a été la gestion du report des sessions programmées par les centres entre le 15 mars et le 08 mai 2020 durant la fermeture des centres d'examen. Il importait aux agents de la DIRECCTE d'accompagner la reprise très forte de l'activité des centres agréés (2 967 sessions programmées en 2020) afin de favoriser l'acquisition par les demandeurs d'emploi ou salariés de certifications et soutenir ainsi la reprise de l'activité économique par de la main d'œuvre qualifiée. Parallèlement, l'Unité régionale de la DIRECCTE a continué à répondre dans les délais à près de 480 demandes d'agrément de centre.

Dans un contexte très difficile et des conditions du travail dégradés au 1er semestre, les services ont assuré la continuité des missions de service public:

- 435 demandes d'agréments instruites [=181 côté Ouest & AFPA + 254 côté Est]
- 2 776 sessions d'examen validés en département (=2019)
- Délivrance des parchemins, livrets ou attestation de réussite à 12 344 candidats
- Habilitation des membres de jury

- ❖ Actions de promotion de la fonction de membre de jury dans de nombreux départements Gard, Gers, Tarn, Aude,...
- ❖ Information en continue des centres agréés sur l'évolution de la réglementation durant la crise sanitaire et participation avec le CARIF, le Conseil régional et les Opco à des séances d'information des prestataires de formation professionnelle
- ❖ Séance de professionnalisation des responsables de session, en partenariat avec le CARIF-OREF, juin 2020 par web conférence
Professionnalisation des jurys Titres conduite routière par l'Afpa
- ❖ Dématérialisation des procédures d'agrément et d'habilitation jury : mise en œuvre des expérimentations en Unité régionale DIRECCTE pour les agréments, dans l'Aude et dans le Gers pour les habilitations jury
- ❖ Reconduction d'une étude sur la délivrance des titres professionnels en Occitanie réalisée par le CARIF-OREF Occitanie
- ❖ Consolidation des partenariats avec l'AFPA (missions de Service public), l'Education nationale, la Région Occitanie, Pôle emploi et les OPCO

Nombre de titres professionnels accessibles par département en 2020

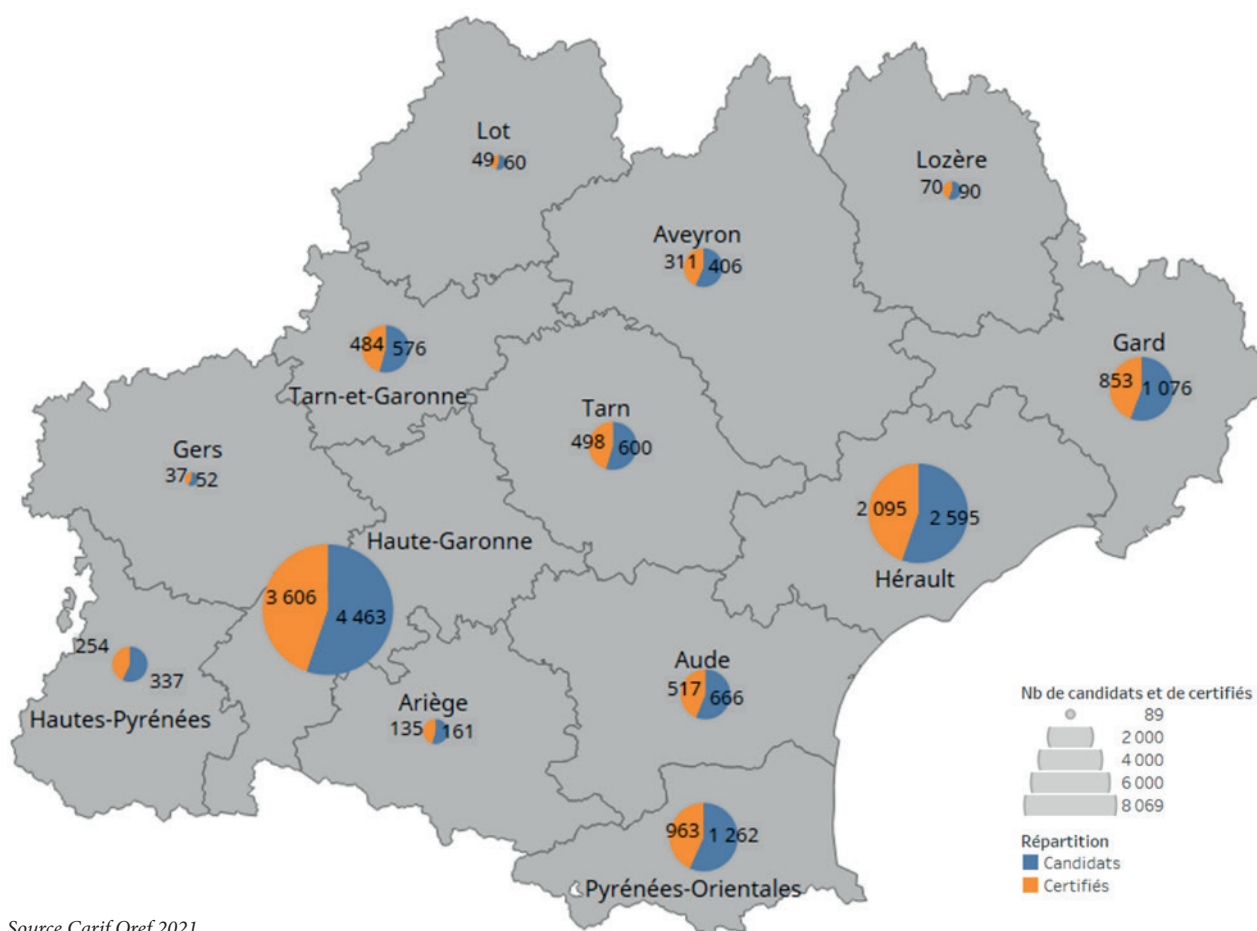


Source Carif Oref 2021

En 2020, au sein de la région, 12 344 candidats visaient l'obtention d'un titre professionnel du ministère du Travail. Parmi eux, 9 872 ont acquis une certification, soit un taux de réussite de 80 %. Une baisse globale du nombre de candidats est enregistrée en Occitanie par rapport à l'année 2019 (-7 %). Particulièrement touchés, la Haute-Garonne et l'Hérault enregistrent 635 candidats de moins par rapport à l'année précédente.

A l'inverse, les départements de la Lozère, de l'Ariège, de l'Aude et du Gard ont vu leurs effectifs de candidats augmenter respectivement de 61 %, 35 %, 15 % et 7 %. Des candidats qui visent l'obtention d'un titre professionnel sont présents dans toute la région d'Occitanie. Toutefois, il existe une plus forte concentration de candidats en Haute-Garonne et, dans l'Hérault. Ces deux départements concentrent la moitié des candidats aux titres professionnels (7 058 inscrits à un titre), avec une centralisation importante dans les grandes métropoles. Les Pyrénées-Orientales et le Gard comptabilisent 1 262 et 1 076 candidats respectivement.

Répartition des candidats et des certifiés par département en 2020



Source Carif Oref 2021

En 2020, certains titres professionnels ont évolué significativement par rapport à 2019 : le titre professionnel Assistant ressources humaines présente une évolution de +57 % ; Développeur web et mobile de +31 % ; Comptable assistant de +24 % ; Concepteur développeur informatique de +9 % ; Conducteur de transport en commun sur route de +8 % et Gestionnaire de paie de +4 %. En 2019, les titres Comptable assistant et Concepteur développeur informatique ne figuraient pas dans le Top 15 au niveau national.

Répartition des candidats, des certifiés et des titres professionnels par domaine professionnel

	Nbre de candidats	%	Nb de certifiés	%	Nb TP	%	Nb moyen de certifiés par TP
Gestion et traitement de l'information	3 343	27	2 680	27	22	14	122
Transport et logistique	3 153	26	2 342	24	13	8	180
Bâtiment et travaux publics	2 273	18	1 959	20	57	37	34
Autres services aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers	1 372	11	1 076	11	8	5	135
Commerce et distribution	948	8	755	8	7	5	108
Industrie	681	6	561	6	36	23	16
Tourisme, loisirs, hôtellerie, restauration	574	5	499	5	11	7	45
Ensemble	12 344	100	9 872	100	154	100	64

Source Carif Oref 2021